

Sortir du chômage quand on est handicapé

Anne Loones, Isa Aldeghi, Marie-Odile Simon

Fin 2003, le nombre de demandeurs d'emploi reconnus handicapés et recherchant un travail à durée indéterminée et à temps plein s'élevait à près de 158 000, soit 6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Près d'un actif handicapé sur quatre est au chômage. Les personnes handicapées sont prioritaires dans les différents dispositifs d'aide au retour à l'emploi. Mais force est de constater les difficultés qu'elles rencontrent pour sortir du chômage de manière durable.

Depuis le 1^{er} juillet 2001, l'ANPE a mis en place un service individualisé : le Programme d'action personnalisée pour un Nouveau départ (PAP/ND) afin d'accompagner l'ensemble des demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Pour les demandeurs d'emploi handicapés, cet accompagnement peut être réalisé soit par un conseiller de l'Agence soit par un conseiller de Cap Emploi. Fin 2003, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) a demandé au CRÉDOC une étude auprès de 1 500 personnes handicapées, inscrites au chômage au premier semestre 2002 et ayant bénéficié d'un PAP/ND. L'objectif était de mesurer l'impact de ce dispositif sur le retour à l'emploi.

Les résultats de l'enquête montrent que, comme pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, les personnes handicapées qui ont déjà travaillé ont le plus de chances de sortir du chômage, ainsi que les moins de 50 ans et celles ayant un handicap physique plutôt que mental. L'effet des actions du dispositif PAP/ND est très marqué : les personnes qui ont suivi une formation, celles qui ont eu un suivi régulier avec un conseiller et qui se sont vues proposer des offres d'emploi retravaillent plus souvent. Malheureusement, dans la grande majorité des cas, ce retour à l'emploi reste précaire.

Quatre chômeurs handicapés sur dix retravaillent, mais rarement de manière durable

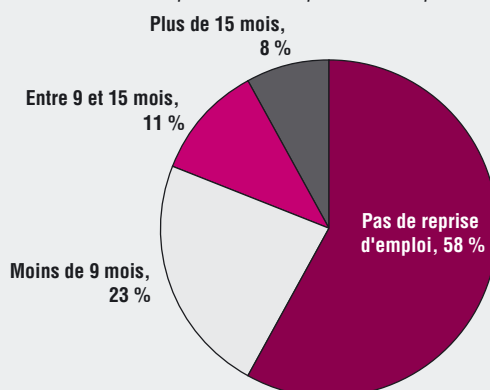
Pour les demandeurs d'emploi handicapés, les sorties du chômage sont à la fois plus tardives et plus précaires que pour la moyenne des demandeurs d'emploi. Selon l'enquête réalisée par le CRÉDOC pour l'AGEFIPH, dix-huit mois après leur inscription au chômage, quatre chômeurs handicapés sur dix ont retravaillé. Plus de la moitié (58 %) d'entre eux l'ont fait dès 2002, soit après une période de chômage de six à neuf mois. Ce délai relativement court est plus fréquent pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (65 %). Les statistiques de l'ANPE confirment cette plus grande difficulté à retrouver du travail pour les per-

sonnes handicapées : trois ans après l'inscription au chômage, 9 % n'ont jamais retravaillé contre 6 % de l'ensemble et 61 % ont eu plusieurs périodes de chômage (53 % pour l'ensemble).

Ce retour à l'emploi ne garantit pas toujours la stabilité professionnelle. Parmi les personnes qui ont retravaillé depuis leur inscription, près du tiers ont déjà perdu leur emploi dix-huit mois plus tard. Cette récurrence du chômage est liée à la précarité des emplois trouvés : seules 35 % des personnes interrogées ont signé un contrat stable. La précarité est une des caractéristiques grandissantes du marché du travail actuel, elle l'était d'autant plus fin 2002 en raison de la conjoncture économique ; elle l'est *a fortiori* pour les publics en difficulté. Cela rend plus important encore le

Quatre chômeurs handicapés sur dix ont retravaillé

Situation des enquêtés 18 mois après leur inscription au chômage



Source : CRÉDOC-AGEFIPH, 2003.

maintien dans l'emploi ou dans l'entreprise pour ces personnes : un licenciement annonce de grandes difficultés pour retrouver un emploi stable.

Pour les handicapés, être jeune n'est pas un avantage

Les facteurs classiques favorisant le retour à l'emploi se retrouvent aussi chez les demandeurs d'emploi handi-

capés. Si la stabilité de l'emploi occupé avant le chômage n'apparaît pas déterminante, avoir déjà travaillé est central. Le seul fait de ne pas avoir travaillé avant le chômage fait considérablement baisser la probabilité de travailler (26 % contre 41 % en moyenne).

De manière classique également, l'âge a une influence sur le retour à l'emploi. Pour les demandeurs d'emploi handicapés, après 50 ans, la probabilité de retravailler n'est plus que de 26 %. Par

contre, si généralement les plus jeunes sont favorisés, ce n'est pas le cas pour les handicapés. Parmi les moins de 30 ans, deux groupes semblent particulièrement pénalisés. Les handicapés de naissance rencontrent des difficultés d'insertion consécutives à des difficultés de scolarité. Parmi les autres, les accidentés de la route, particulièrement nombreux parmi les jeunes, ont des séquelles physiques souvent lourdes qui complexifient leur insertion.

De l'emploi à l'inactivité : cinq parcours types

En comparant la situation professionnelle des personnes interrogées avant leur inscription au chômage et au moment de l'enquête, cinq groupes ont été repérés.

- **L'emploi retrouvé.** 28 % des personnes interrogées travaillaient avant de s'inscrire au chômage au premier semestre 2002 et travaillent au moment de l'enquête. Pour un peu plus de la moitié, l'emploi occupé avant le chômage était un emploi stable. Les autres étaient dans une situation professionnelle plus précaire. Ceux qui avaient un emploi stable sont plus souvent des hommes entre 35 et 45 ans avec un niveau d'études BEP-CAP. Ils avaient bénéficié d'un bilan de compétences durant leur PAP. Ceux qui avaient un emploi précaire sont plus souvent des femmes de 25-29 ans ou de 45-54 ans ayant davantage bénéficié d'actions dans le cadre du PAP, notamment des formations. Ces deux groupes souffrent plus souvent d'handicaps légers ou moyens (catégorie A ou B, selon la COTOREP).
- **Le chômage après l'emploi.** La moitié des personnes interrogées sont sur une trajectoire « descendante » : elles occupaient un emploi avant de s'inscrire au chômage et ne travaillent pas au moment de l'enquête. Pour une sur deux il s'agissait d'un emploi stable. Ces personnes sont plus souvent des hommes de 40 ans ou plus, avec un niveau d'études primaires et ayant bénéficié de peu d'actions dans le cadre du PAP. Les autres

avaient un contrat précaire avant le chômage : ce sont plutôt des personnes de moins de 35 ans ayant un niveau d'études inférieur au BEP/CAP avec un handicap sévère (catégorie C, selon la COTOREP). Ces personnes ont moins souvent réalisé un bilan de compétences ou un stage en entreprise dans le cadre du PAP, mais ont plus souvent suivi une formation.

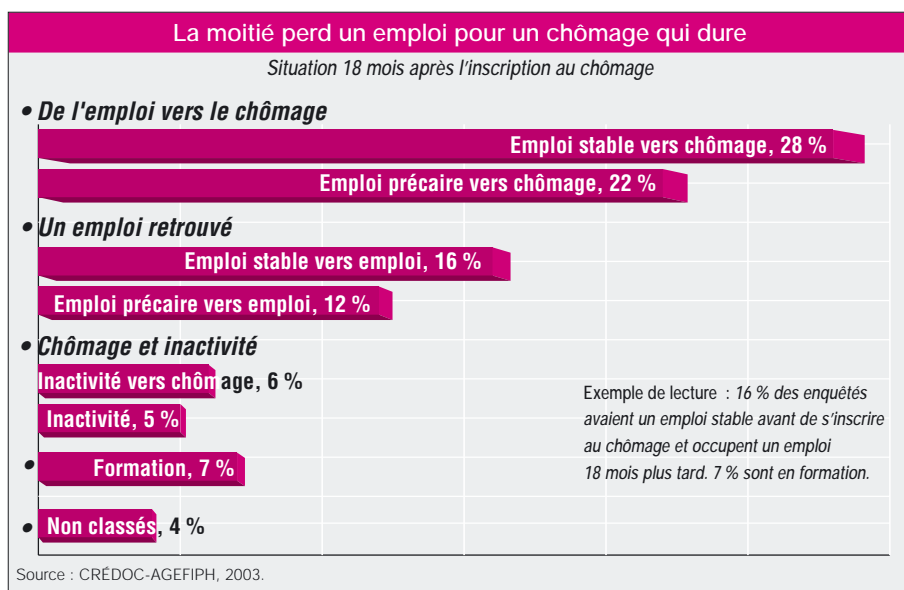
- **Le chômage après le non emploi.** 6 % des personnes interrogées ne travaillaient pas avant de s'inscrire à l'ANPE et sont au chômage au moment de l'enquête. Ce sont plus souvent des hommes de moins de 35 ans, souffrant d'un handicap sévère (catégorie C selon la COTOREP). Durant leur PAP, ils ont autant bénéficié d'actions que les autres et se sont vus plus souvent proposer des offres d'emploi.

- **En formation.** 7 % des personnes interrogées sont en formation au moment de l'enquête. Ce sont plus souvent des personnes de moins de 30 ans ou de 55 ans et plus. Avant ou pendant leur formation, ils ont souvent réalisé un stage en entreprise.

- **Pas de recherche d'emploi.** 5 % des personnes interrogées se sont, temporairement ou définitivement, retirées du marché du travail : elles ne travaillent pas au moment de l'enquête et ne sont pas à la recherche d'un emploi ; leurs parcours avant le premier semestre 2002 sont variés. Il s'agit plus souvent de femmes qui sont relativement jeunes (29 % ont moins de 30 ans contre 15 %

en moyenne). Elles sont plus souvent bénéficiaires d'une indemnisation par la sécurité sociale (rente d'accident du travail ou pension d'invalidité), ce qui entre probablement en compte dans leur choix de se retirer de la sphère professionnelle. En effet, dans le contexte législatif actuel (qui est amené à être modifié dans le cadre de la future loi sur le handicap), les pensions d'invalidité sont versées sous conditions de ressources et peuvent être revues à la baisse, voire supprimées en cas de perception d'un salaire. Leurs ressources ne seraient donc pas tellement plus élevées si elles occupaient un emploi.

L'étude ne permet pas de repérer de trajectoire « ascendante » où la personne serait sans emploi avant de s'inscrire au premier semestre 2002 et occuperait un emploi au moment de l'enquête.



Des déficiences très pénalisantes

Certaines déficiences entraînent plus de difficultés sur le marché de l'emploi. C'est le cas des troubles de la parole ou du langage, des troubles psychiques, des handicaps induisant une perte des acquis intellectuels ; ils font fortement baisser la probabilité de retravailler (28 % au lieu de 41 % en moyenne). Ces déficiences d'ordre psychique ou comportemental suscitent au sein de la population une crainte, voire un rejet et renvoient à des représentations stigmatisantes du handicap. Cet imaginaire, souvent présent chez l'employeur lors de sa décision d'embauche, explique sa réticence face à ce type de handicap qu'il ne connaît pas et qui lui paraît imprévisible et incontrôlable. Il s'interroge aussi sur l'incidence d'une telle embauche sur les relations de travail dans une équipe. Très souvent, ces personnes handicapées sont orientées par la COTOREP vers des centres d'aide par le travail ou des ateliers protégés.

Enfin, les handicapés récents et les handicapés de naissance retravaillent moins souvent. Pour eux, la probabilité de retrouver un emploi baisse de 10 à 11 points. Pour les handicapés récents, la prise de conscience du handicap produit souvent un choc psychologique amenant les personnes à se sentir moins employables. Les deux tiers se sentent limités dans la quantité de travail qu'ils peuvent réali-

ser, 82 % dans la nature du travail. Pour les handicapés de naissance, les difficultés d'insertion ne sont que la suite du parcours du combattant engagé par les parents pour la scolarité et l'accès aux mêmes activités que les autres enfants.

Le niveau de diplôme intervient peu pour le public handicapé, contrairement, par exemple, aux bénéficiaires du RMI ou aux chômeurs de longue durée. Certes, les moins diplômés ont une plus faible probabilité de retrouver un emploi que ceux ayant un niveau CAP-BEP. Mais les plus diplômés n'ont pas de meilleures chances de retrouver un emploi. En effet, le niveau de diplôme reflète les facultés intellectuelles d'une personne à un instant précis ; elles peuvent se trouver altérées par un accident ou une maladie. Le diplôme n'aura alors plus aucun sens.

Le PAP : un effet positif sur le retour à l'emploi

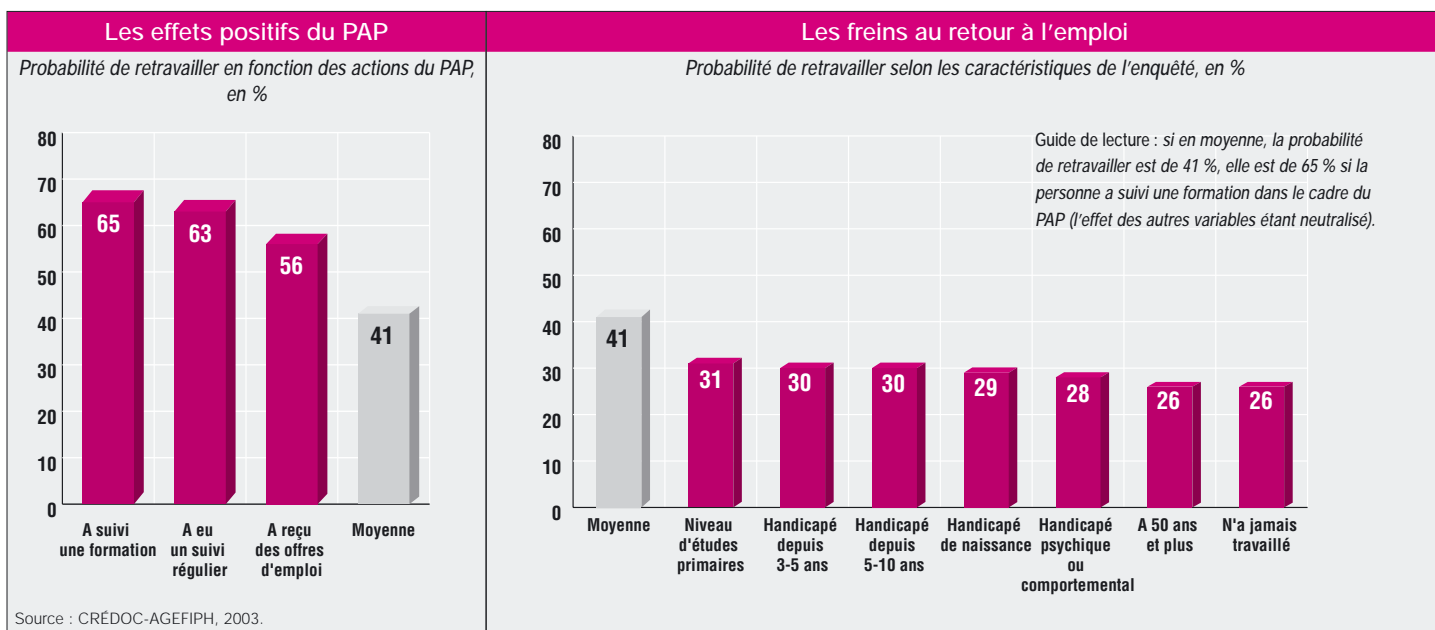
Les actions prévues dans le cadre du PAP ont une incidence non négligeable. Alors qu'en moyenne, la probabilité d'avoir retrouvé un emploi est de 41 %, elle peut atteindre 65 % par le seul fait d'avoir suivi une formation ou d'avoir eu un suivi régulier avec un conseiller de l'Agence Nationale Pour l'Emploi ou d'un Cap Emploi. Elle est de 56 % si la personne s'est vue pro-

poser des offres d'emploi. Ces actions contrebalancent largement l'effet négatif du profil sociodémographique et des caractéristiques du handicap. Par exemple, si une personne ayant un faible niveau de formation initiale (études primaires) bénéficie d'une formation dans le cadre de son PAP, sa probabilité de retravailler est de 58 %. Les bilans de compétence et les

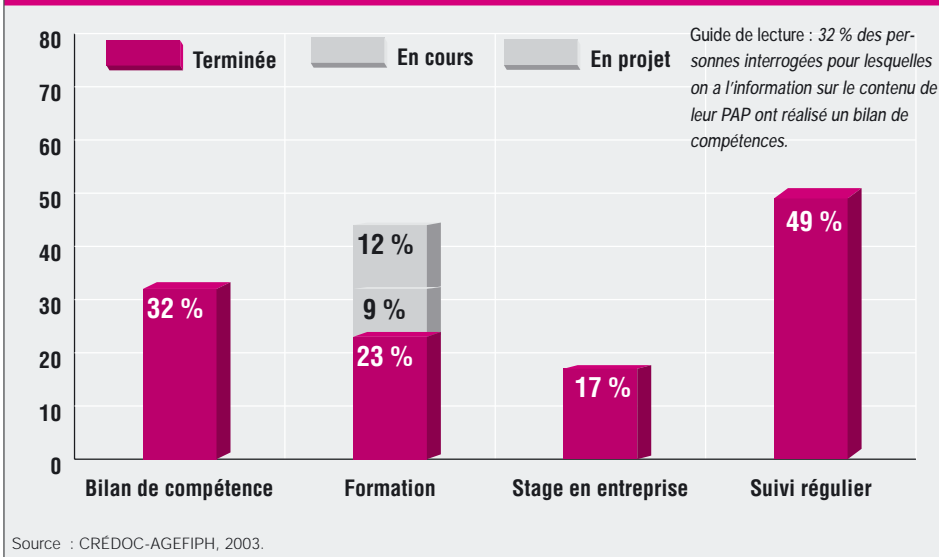
Le profil des travailleurs handicapés comparé à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi

62 % des demandeurs d'emploi handicapés rencontrés par le CRÉDOC sont des hommes. Les demandeurs d'emploi comptabilisés par l'ANPE au cours du premier semestre 2002 ont un profil moins masculin (49 %). Les demandeurs d'emploi handicapés sont également plus âgés : par exemple, la part des moins de 25 ans interrogés par le CRÉDOC est de 7 % (contre 24 % parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi) et la part des 50 ans et plus est de 24 % (contre 11 %).

Leur niveau de diplôme est faible : plus d'un quart des personnes interrogées n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du primaire (27 %) ; 9 % n'ont que le BEPC. Une personne sur cinq a le baccalauréat ou plus alors que 34 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ont au moins le niveau bac.



Un tiers des enquêtés a eu un bilan de compétences, un tiers a suivi une formation



stages en entreprise n'ont, en revanche, pas d'impact significatif sur le retour à l'emploi.

Seuls les deux tiers des personnes interrogées ont bénéficié d'actions dans le cadre de leur PAP. Les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus sont moins souvent concernés par ces actions que les autres. Face à leurs difficultés sur le marché du travail, l'Agence Nationale Pour l'Emploi semble moins exigeante sur les preuves de motivation pour rechercher un emploi.

Parmi les actions proposées, le suivi régulier par un conseiller de l'ANPE ou d'un Cap Emploi est l'action la plus fréquente : la moitié des demandeurs d'emploi handicapés en ont bénéficié. La formation, terminée ou en cours, arrive au second rang, ainsi que le bilan de compétences (32 %). Enfin, 17 % des enquêtés ont réalisé un stage en entreprise.

Des avis partagés sur l'intérêt des actions

Les demandeurs d'emploi handicapés sont partagés sur l'efficacité de ces actions, notamment les bilans professionnels et les suivis réguliers. La moitié des personnes en ayant bénéficié déclarent que ces deux actions les ont aidées.

L'apport de la formation ou du stage en entreprise est moins contesté : les trois quarts des enquêtés concernés les trouvent utiles.

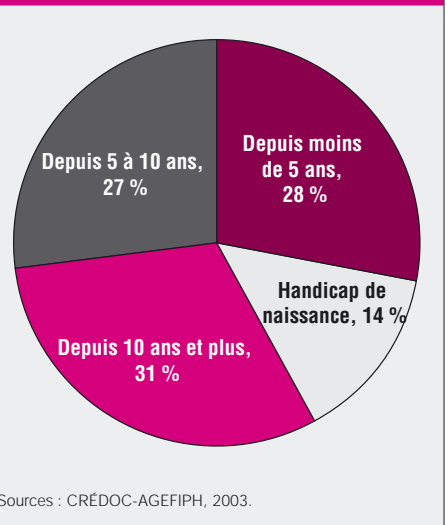
L'opinion est également favorable aux services offerts par l'ANPE et les Cap Emploi, tels que les conseils pour écrire un CV, pour s'orienter, l'accès à internet, l'accès aux listes d'emploi, etc. Les deux tiers déclarent que ces services sont utiles à la recherche d'emploi. ■

Des demandeurs d'emploi ont oublié l'entretien ANPE

Une personne sur cinq ne s'est pas souvenue, au moment de l'enquête, avoir bénéficié du dispositif PAP/ND, malgré le rappel de la date du premier entretien par l'enquêteur. Le dispositif n'a pas été identifié par ces demandeurs d'emploi, soit parce qu'ils étaient proches de l'emploi et n'ont guère porté d'attention aux actions ANPE, soit parce qu'ils en étaient trop éloignés et que cette mesure a été mêlée à d'autres dont ils avaient pu bénéficier précédemment.

Cette tendance à ne pas se souvenir du premier entretien du PAP n'est pas spécifique aux travailleurs handicapés : dans l'enquête réalisée par IPSOS (novembre-décembre 2003) auprès de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un PAP, 19 % ne se souvenaient pas de l'entretien approfondi avec un conseiller au départ du PAP.

86 % des enquêtés ont un handicap acquis en cours de vie



Pour en savoir plus

● Les résultats présentés sont issus d'un rapport du CRÉDOC réalisé pour l'AGEFIPH : « Constitution et première interrogation d'un panel de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un PAP ND ». Isa Aldeghi, Anne Loones et Marie-Odile Simon.

● Cahier de recherches n° 192 : « L'expérience du handicap », ouvrage collectif sous la direction de Pierre Le Queau, CRÉDOC, octobre 2003.

CRÉDOC
Consommation et Modes de Vie

●
Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

●
Directeur de la publication : Robert Rochefort

●
Rédacteur en chef : Yvon Rendu

●
Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.fr

●
Diffusion par abonnement uniquement
30,49 euros par an
Environ 10 numéros

●
142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

●
Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

●
www.credoc.fr